Échos de Bulle

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **38 (1909)**

Heft 6

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

4. Les soldats français *se* sont *livrés* à des actes de cruauté envers les habitants.

5. Les *combats* que les Suisses se sont *livrés* durant les guerres de religion furent désastreux pour la patrie.

6. Les habitants de Wesen ont *livré* la *garnison*.

7. Au XIVme siècle les Bernois et les Fribourgeois se sont *livré* des *combats* sanglants.

A la vue de ce tableau, quel est l'élève qui ne formulera pas de lui-même la règle suivante : *Le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom dont il indique l'état, à la condition, toutefois, pour l'auxiliaire avoir que le nom soit placé avant le participe.*

Voici encore un moyen facile de trouver le mot indiquant l'état. Ce moyen je le trouve dans le sens même du verbe transitif.

En effet, dans le verbe transitif, comme son nom l'indique, il y a une transition, un déplacement opéré dans le résultat, l'effet, ou la conséquence de l'action. Nous avons toujours deux personnes en relation directe avec l'action : l'une qui l'a fait et l'autre qui en subit la conséquence.

Jetez un coup d'œil sur le tableau ci-haut et vous remarquerez que le participe *livré* s'est toujours accordé avec la personne ayant subi la conséquence de l'action. Il doit être aisé à un élève de trouver dans une phrase et la personne qui a fait l'action et celle qui en a supporté le résultat.

Mettons encore les deux exemples suivants :

1. Les maîtres ont puni.

2. Les élèves ont été punis.

Si vos élèves ont une notion juste et claire des verbes transitifs, ils répondront :

a) Dans la première phrase, *puni* est invariable parce que les maîtres n'ont pas subi la conséquence de l'action de punir ;

b) Les élèves ont été punis : punis est au masculin pluriel parce que les élèves ont supporté l'effet de l'action.

Je répète donc la règle, l'unique règle qui doit régler les participes :

Le participe passé des verbes s'accorde en genre et en nombre avec le nom ou pronom dont il dit l'état, ou qui supporte la conséquence de l'action, avec la seule remarque que le participe avec avoir veut ce nom avant lui.

Nous donnerons, dans un prochain article, les différents exercices d'application.

PLANCHEREL, CH., *inst.*

ÉCHOS DE BULLE

Dans le N° 4 du *Bulletin pédagogique* du 15 février dernier, M. B. A., instituteur, rend hommage aux Autorités de la ville de Fribourg, qui viennent de prendre la généreuse décision de payer chaque mois leurs instituteurs et institutrices.

Cette sage mesure, qui est certainement un progrès et un bienfait, méritait d'être signalée à l'attention du public et des Autorités scolaires

fribourgeoises, afin que d'autres communes soient engagées à suivre ce bon exemple. C'est dans le but de stimuler ce « bon mouvement » que je me permets de nommer le chef-lieu de la Gruyère au nombre des communes qui font bénéficier leur corps enseignant primaire du système de payement mensuel, et cela depuis tantôt un quart de siècle ! En effet, dès le 1er janvier 1885, les instituteurs et institutrices de Bulle sont payés régulièrement à la fin de chaque mois.

J'ajouterai, à la louange de nos Autorités et comme sujet de méditation pour certains esprits étroits et grincheux, hélas ! encore nombreux dans nos campagnes, que Bulle possède de spacieux bâtiments scolaires avec tout le confort moderne : chauffage central, installation de douches, halle de gymnastique, etc.

De plus, les traitements du personnel enseignant de Bulle ont eu les faveurs de trois remaniements avantageux durant la dernière période décennale, sans compter une plus équitable rétribution pour les cours de perfectionnement.

Honneur et reconnaissance aux hommes de progrès et d'initiative qui président aux destinées scolaires de notre chère cité ! F. V., *inst.*

Bilan géographique et historique de l'Europe

ANNÉE 1908

(Suite)

ASIE

La **Sibérie** est redevenue, après l'agitation causée par la guerre russo-japonaise, une solitude paisible où se porte le trop-plein des nécessiteux de la Moscovie. La paix est mise à profit pour réfectionner le grand chemin de fer *transsibérien,* assujettir ou remplacer ses ponts de bois, doubler les sections de rails, créer le long de la voie des centres populeux.

La Russie a l'intention de nommer à nouveau un *vice-roi d'Extrême-Orient,* poste vacant depuis la dernière guerre. Ce dignitaire aurait sous son autorité les immenses territoires qui s'étendent d'Irkoutsk jusqu'à la mer du Japon, y compris la partie nord de l'île Sakhaline non rétrocédée au Japon.

Japon. — Le conflit nippon-américain qui s'était élevé l'an dernier au sujet des émigrants japonais en Californie est apaisé. Comme signe de réconciliation, le Japon a reçu avec honneur la visite de l' « Armada » que les Etats-Unis promenaient orgueilleusement à travers les Océans, comme une menace. Bien plus, voilà que ces deux puissances concluent entre elles un traité pour résoudre des questions qui pourraient surgir dans les pays riverains du Pacifique !

Le tonnage de la marine marchande japonaise, nul en 1870, de 150 000 tonnes en 1890, montait à 850 000 en 1900, et aujourd'hui il atteint 1 500 000 tonnes, c'est-à-dire presque autant que la marine française.